

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA HAUTE-LOIRE	TRESORERIE GENERALE DE LA HAUTE-LOIRE
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
11 place MICHELET BP 10325	17, rue des MOULINS BP 10351
43011 LE PUY EN VELAY CEDEX	43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE CONJOINT

Procès-verbal de la séance du 29 juin 2011

ORDRE du JOUR

- ❶ Mise en place de la DDFIP
- ❷ Mise en place des horaires variables dans la DLU
- ❸ Informations sur les actions du CHS en 2010 et celles prévues en 2011
- ❹ Questions diverses

Membres présents :

Représentants de l'Administration

M. QUINTIN, Chef des services fiscaux, Président ;
 Mme CROIZIER, Inspectrice principale
 M. PERAUD, Directeur divisionnaire ;
 Mme VALENTIN, Chef de service comptable ;
 M. LAVAL, Inspecteur principal ;
 M. CHAZALON, Inspecteur principal ;
 Mme MISSONNIER, Inspectrice départementale ;
 M. ROUCHON, Receveur Percepteur ;
 M. OLLIER, Inspecteur ;
 M. DELCOURTE, Inspecteur.

Représentants du personnel :

Mlle POBLE, MM. MAUREL et TRESCARTE, représentant la CGT-FIP.

MM. COFFY, GAGNE, RANC, ARNAUD et VERNAY représentant FO-DGFIP.

Mme BONELLO siège en qualité d'experte désignée par FO-DGFIP.

Préalablement à l'ouverture de la séance, les représentants de la CGT-FIP donnent lecture d'une déclaration préalable, jointe en annexe, puis se retirent de la réunion.

Le président ouvre la séance à 9 heures 15.

Il constate que le quorum requis est atteint s'agissant d'une 2^{ème} convocation et que le comité peut se tenir valablement.

Mme CHANUT assure le secrétariat ; M. RANC est chargé des fonctions de secrétaire-adjoint.

Les représentants de FO-DGFIP donnent lecture d'une déclaration liminaire jointe en annexe.

En référence à l'acte dramatique évoqué par les représentants des personnels, le président indique qu'il est gravement interpellé sur la situation des personnels en détresse à laquelle il n'est pas insensible. Il n'y a pas de réponse toute faite à cette démotivation des agents. Certains services sont plus exposés devant l'évolution des missions et des effectifs.

S'agissant des emplois, il estime qu'il est de son devoir d'attirer l'attention de la Centrale sur la situation des services, sans ignorer que la marge de manœuvre est très étroite. En attendant le projet de Loi de Finances pour 2012, il veut rester optimiste. Pour répondre à une image exprimée par les représentants, il estime que la DDFIP n'est pas un paquebot mais doit être une vedette à intervention rapide.

M. COFFY prend acte de cette réponse. Il fait observer que les restructurations permanentes obligent des agents à accepter des mutations par force. La situation de plus en plus tendue entraîne de la fatigue et de la colère.

Le président précise qu'il sera attentif aux situations individuelles et que les CAP locales continueront à fonctionner comme actuellement. Elles seront présidées par le DDFIP et conserveront les compositions actuelles.

Le CTP unique se réunira sur la base de 9 membres (4 FO, 3 CGT et 2 USSTS) pour la période du 1^{er} juillet au 15 novembre. A partir de cette date, il sera composé sur la base du résultat des élections du 20 octobre.

Le président propose d'aborder le 1^{er} point à l'ordre du jour.

I – Mise en place de la DDFIP

Le président fait un rappel historique des diverses étapes de la mise en place de la DDFIP de la Haute-Loire.

Le projet (organigramme et installation immobilière) a été présenté à M. RAMBAL le 9 mai et approuvé par le Directeur général le 31 mai.

La création de la DDFIP au 1^{er} juillet a été publiée au JO le 15 juin.

Le président présente l'organigramme aux membres du CTP.

Il est organisé classiquement en 3 pôles avec 3 chefs de pôle. Le service de la formation professionnelle, à la disposition de tous les agents, est intégré au pôle Pilotage Ressources, au sein de la division Stratégie. Il s'agit également d'un choix d'équilibrage entre les pôles.

Pour le même motif, la mission économique est rattachée à la Division Etat.

L'huissier du trésor est rattaché au pôle fiscal dans la mesure où il interviendra sur la mission de recouvrement fiscal. Pour l'instant, il travaille aussi sur le SPL. En fonction des enjeux et notamment du coût des huissiers de justice, l'évolution des conditions d'exercice de la fonction d'huissier est mise à l'étude.

Le DDFIP sera assisté par les 3 chefs de pôles qui vont prendre des responsabilités sur le plan stratégique (par exemple, le chef du pôle fiscal sur le programme de contrôle fiscal).

En matière de ressources humaines, les nouveaux statuts se mettront en place le 1^{er} septembre puis les règles de gestion unifiées s'appliqueront progressivement avec une période de convergence.

Les affectations des agents de la direction seront régularisées par l'administration centrale et les CAPL locales seront convoquées après le 1^{er} juillet.

Dans l'immédiat, les règles de notation restent identiques.

L'installation immobilière sera échelonnée dans le temps. En effet, l'Antenne immobilière a été consultée sur la faisabilité et le coût d'installation de la totalité des services rue des Moulins. Les travaux d'aménagement se sont avérés coûteux : problème d'accessibilité au 5^{ème}, création de fenêtres au 4^{ème}, réaménagement du rez de chaussée.

En définitive, dans l'immédiat, le pôle fiscal et l'inspection principale resteront à Michelet et seront rejoints par 2 agents du recouvrement de la TG et par les IP Audit.

Le pôle Pilotage et Ressources s'installera au 2^{ème} étage rue des Moulins après réalisation de travaux estimés à 40000 € (installation de cloisons, câblage).

Les agents de la Division Etat occuperont des bureaux au rez de chaussée et au 1^{er} étage et le service du secteur Public Local, du Domaine et du SFDL s'installeront au 4^{ème} étage.

Les travaux seront exécutés courant septembre et financés en partie sur des crédits de la Délégation.

Une étude menée sur les solutions de stationnement a démontré la disponibilité de 2 à 5 places dans le parking de la Trésorerie générale. 3 boxes et des places de parking utilisées pour entreposer de vieux mobiliers seront libérés. Ceci permettrait de satisfaire les 6 à 8 personnes supplémentaires susceptibles de venir travailler en voiture.

Si nécessaire, des places pourraient être matérialisées sur la plate forme sous réserve de préserver l'accessibilité des véhicules de pompiers.

Si des difficultés devaient subsister, des négociations seraient engagées avec la CCI, la DDT ou la Mairie pour louer des places de stationnement.

L'utilisation des 6 véhicules de service sera également rationalisée. Les véhicules achetés avant le 31/12/ 2006 doivent être remplacés avant le 31/12/2012.

En observation, M. COFFY rappelle que la fusion n'était demandée ni par les personnels ni par Force Ouvrière. Il se montre dubitatif sur l'avenir des services eu égard aux projets politiques tels que le prélèvement à la source de l'IR.

Il souligne les difficultés de fonctionnement des autres DDFIP. L'administration centrale se révèle incapable de faire face au processus qu'elle a elle-même enclenchée. Il dénonce l'accumulation de responsables dans les DDFIP, qui donne toute sa signification à la caractérisation d'armée mexicaine formulée par FO- DGFIP, alors que parallèlement, pour la gestion publique, le secteur SPL est naufragé. Le réseau est très demandeur de soutien technique face à des ordonnateurs très exigeants et l'application Hélios qui ne les aide pas beaucoup.

M. RANC fait savoir que ses collègues comptables sont inquiets car ils constatent d'une part que le service SPL qui leur vient en appui n'est pas très étoffé et d'autre part que les trésoreries, déjà bien sous équipées en personnel, continuent de subir des amputations dramatiques en effectifs et en moyens. Il constate que ces dernières années les fortes suppressions de B et de C ont eu lieu dans les Trésoreries sans que ces dernières ne profitent à aucun moment du redéploiement de cadres A comme cela a été le cas à la TG ou à la DSF. C'est pourquoi il lui semble salutaire d'affecter un cadre A adjoint sur les Trésoreries les plus importantes en terme d'enjeux : non seulement sur Monistrol qui vient d'être promue au classement C2, mais également sur Le Puy St Jean qui gère entre autres 27 budgets communaux représentant 40 000 habitants, et Langeac qui comporte également de nombreux budgets depuis sa fusion avec Lavoûte. Pour lui le reclassement des postes en 2011 doit être l'occasion de réclamer et de justifier à la centrale ces postes de cadre A adjoints.

M. QUINTIN évoque la possibilité de création d'emplois A par requalification d'emplois C. Sur la retenue à la source, il explique qu'il s'agit d'un sujet récurrent mais les conditions techniques ne sont pas réunies vis à vis des entreprises. En outre, la retenue à la source ne remet pas en cause le calcul de l'impôt.

Mme BONELLO fait remarquer que les gains d'efficacité se traduisent par des suppressions d'emplois.

M. QUINTIN observe qu'on a su faire face aux décisions politiques aux conséquences parfois mal appréhendées et prouver notre professionnalisme. On doit faire face aux réductions d'effectifs en trouvant des solutions. Internet est un gain pour les agents, les outils sont plus performants.

S'agissant du SPL, il indique qu'il n'a pas de solution miracle. Il faut trouver des synergies, fusion du SFDL et des services de direction pour une meilleure offre de service aux collectivités locales, offre aux collectivités locales en matière de fiscalité commerciale, mise en place de circuits entre les pôles Gestion publique et gestion fiscale.

Une note départementale a été diffusée en 2010 pour préciser ces circuits et un groupe de travail a réfléchi sur la documentation, les fiches techniques, la formation en matière de fiscalité commerciale aux trésoriers.

Il confirme que le tuteur Hélios sera maintenu au sein du SPL.

Des travaux très techniques voire complexes des trésoriers pourraient être réalisés à l'échelon départemental.

M. RANC déplore que l'offre de service aux élus n'ait été qu'un simple coup de communication destinée à justifier la fusion. L'offre n'a été suivie d'aucun effet et d'aucun moyen. C'est une occasion manquée de valoriser nos missions et nos compétences.

M. ARNAUD indique que les trésoriers sont saisis de la part des élus de demandes très urgentes qui nécessitent de la réactivité. On ne peut pas tenir un tel niveau d'offre face à toutes les collectivités.

M. QUINTIN précise que des réunions d'information seront organisées avec les élus par l'équipe de la DDFIP au cours desquelles il leur sera indiqué ce que l'on peut faire mais aussi ce que l'on ne peut pas faire en réponse à leurs demandes.

M. COFFY constate que la seule réponse du directeur aux difficultés des agents consiste à organiser des réunions.

La proposition de centraliser des tâches très techniques conduirait à priver les comptables de certaines de leurs prérogatives. M. COFFY trouve cette proposition surprenante et dangereuse pour l'avenir de nombreuses trésoreries.

M. GAGNE soulève le problème de la qualité des informations transmises par les ordonnateurs sur Hélios.

Le président admet que les difficultés naissent souvent des informations émanant de partenaires extérieurs.

M. COFFY, dans le cadre de l'affectation de l'huissier des Finances Publiques au recouvrement des créances fiscales, rappelle que sa charge de travail, en nombre d'actes, est majoritairement constituée par les créances communales et que lui ôter cette part reviendrait à interdire aux comptables en charge des collectivités de pouvoir mener à bien le recouvrement des produits locaux au stade contentieux. Par ailleurs il s'interroge sur la qualité de l'action des huissiers de justice qui multiplient les procès verbaux de carence.

Le président indique qu'un groupe de travail sera chargé de recueillir l'avis des comptables des 2 réseaux et imaginer le meilleur moyen d'appliquer les directives de la centrale et sauvegarder l'intérêt du service.

M. COFFY évoque la situation d'un inspecteur en poste à la TG qui, en raison de problèmes de santé, devrait pouvoir disposer d'un bureau individuel.

Le président précise qu'en théorie le service est composé d'une équipe de 3 agents sans relation hiérarchique entre eux et qui doivent mettre en commun leurs compétences. Lorsqu'il les a rencontrés, ils n'ont pas fait état de difficultés. Au vu de cette nouvelle donnée, le sujet va être étudié.

M. COFFY estime que les conditions du regroupement ne sont pas réalisées. Il observe que les moyens (40 000 € seulement de travaux) ne sont pas à la hauteur des ambitions proclamées et que l'administration va continuer à payer la location des bureaux place Michelet.

Le président confirme que le regroupement ne sera pas effectué en 2011, ni même sans doute en 2012.

S'agissant des solutions de stationnement pour les agents qui rejoignent le site de Michelet, il distingue deux cas de figure :

- ceux qui étaient à la TG pourront continuer à stationner à la TG
- ceux qui n'ont pas eu de stationnement à la TG auront les mêmes conditions que ceux de Michelet.

M. COFFY estime que cette solution revient à établir deux poids, deux mesures. Dans le cadre d'une nouvelle entité juridique, dans un souci d'égalité, on aurait dû tout mettre à plat.

Le président demande aux membres du CTPD de donner leur avis sur la création de la DDFIP.

Les représentants de l'administration votent pour, ceux du personnel votent contre.

II- Détermination des plages horaires sur les sites de la DDFIP

Les plages fixes sont identiques sur les 2 sites. En revanche, les plages variables étant différentes et afin de ne pas favoriser une des filières, il a été décidé de consulter les agents sur 2 formules de positionnement des plages horaires :

Début et fin de plage variable	Plages fixes - Matin		Plages fixes - Après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin
7 h 00 – 18 h 30	9 h 30	11 h 30	14 h 00	16 h 00
Début et fin de plage variable	Plages fixes - Matin		Plages fixes - Après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin
7 h 30 – 19 h 00	9 h 30	11 h 30	14 h 00	16 h 00

La consultation se fera par site et à la majorité des votants. Les agents de l'équipe de renfort ainsi que ceux du CMIB seront au forfait (pour ceux de la CMI, le sujet sera étudié).

La parité administrative vote pour les plages proposées, la parité syndicale est d'accord sur la proposition mais, en cohérence avec la position adoptée sur la mise en place de la DDFIP, ne participe pas au vote.

② Présentation des actions du CHS de 2010 et prévisions 2011

Après un exposé sur la méthodologie, le président expose qu'il est probable qu'après les élections, la DDFIP soit la seule administration représentée au CHS, la DCCRF et le service des Douanes étant rattachées à d'autres instances. La comptabilité du CHS sera tenue dans Chorus avec saisie en local des préformulaires. A compter de 2012, la gestion sera effectuée au niveau régional.

Les crédits 2011 du CHS sont maintenus, la réserve de 2% n'est pas réattribuée.

Les registres hygiène et sécurité vont être mis en place en dématérialisé sur Ulysse 43.

Les représentants des personnels font part de leurs craintes de voir disparaître les CHS par intégration dans les comités techniques.

Après épuisement des questions à évoquer, le Président clôt la séance à 12 heures 30.

* *

*

Le Président,

Gérald QUINTIN

La Secrétaire,

Annie CHANUT

Le Secrétaire-Adjoint

Jean-Claude RANC



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de la Haute Loire

17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
Fo.043@dgfip.finances.gouv.fr

Le Puy, 30/08/11

CTP commun du 29 juin 2011 Déclaration Préalable

Le 24 juin, un membre de la délégation de la Fédération des Finances Force Ouvrière DGFIP a tenté de se suicider en pleine réunion du CHSM LE 24 juin 2011.

Selon un des membres de la délégation, «Il a pris le micro pour exprimer ses propres souffrances, ainsi que celles de ses collègues, avant de passer à l'acte. C'était très violent, très brutal ». «C'était un militant très impliqué sur la question des conditions de travail, explique Laurent AUBURSIN, secrétaire de la Fédération des Finances FO Finances. Or lui-même se disait harcelé par sa hiérarchie.»

Comment ne pas rapprocher cet acte de la trentaine de suicides recensés tous les ans au sein du ministère, et notamment des trois qui se sont produits ces deux dernières semaines dans les locaux du ministère ? Ces chiffres ne sont d'ailleurs même pas contestés par l'administration centrale.

Pour Force Ouvrière, il n'est pas besoin d'en rechercher les causes ailleurs que dans la saignée organisée, au nom de « la réduction graduelle des déficits publics », dans les effectifs de la DGFIP (près de 3 000 emplois supprimés chaque année), et ses conséquences sur l'organisation du travail, le non-remplacement de deux départs sur trois à la retraite, la mise en œuvre de la Fusion- RGPP, les remises en cause permanentes de nos missions et la dictature d'objectifs dogmatiques.

Voilà ce dont souffrent les personnels de notre direction, en Haute Loire comme dans tous les départements ! Les collègues sont harassés, démotivés, et vous leur demandez toujours plus avec toujours moins de moyens. Les militants Force Ouvrière n'ont cessé de vous mettre en garde sur les situations difficiles qui se multiplient depuis des mois dans les services, à tous les niveaux de la hiérarchie.

Pour Force Ouvrière, ce ne sont pas des prêchi- prêcha sur la « souffrance au travail » ou autres stages de gestion du stress qui permettront d'éviter des drames.

Cet acte dramatique doit pousser notre hiérarchie, au niveau de responsabilité qui est le sien, à apporter enfin des réponses concrètes aux problèmes concrets des personnels : **NON SEULEMENT IL EST URGENT D'ARRETER LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS, MAIS IL FAUT NOUS RESTITUER LES MILLIERS D'EMPLOIS SUPPRIMES !**

**ARRET DE LA RGPP ET DES CONTRE- REFORMES ! MAINTIEN DE TOUS LES SITES ET !
TOUTES LES MISSIONS !**

CTPD-L D'EXCEPTION **du 29/06/2011**

Acte 2

Mise en place de la Direction Unique Locale

Mesdames, Messieurs représentants l'administration et les personnels de la future **Direction Départementale des FInances Publiques de la Haute-Loire (DDFIP 43)** nous sommes réunis ce jour au sein de **Comités Techniques Paritaires Départemental ou/et Local d'exception pour une 2^{ème} convocation sur le sujet principal de la mise en place de la DDFIP 43 au 01/07/211.**

Au risque de vous surprendre la **CGT FIP 43** n'a pu évoluer depuis la 1^{ère} convocation. Déjà à notre connaissance aucun élément nouveau ne pourrait justifier une posture différente. **N'étant pas, non plus, adepte de l'imposture** l'administration contraint les représentants des personnels à boycotter cette deuxième séance qui ne peut avoir comme ambition ou comme mérite que de donner l'illusion d'un dialogue social qui est complètement phagocyté.

De plus Monsieur le **Directeur Départemental des FInances Publiques de la Haute-Loire**, il n'est pas question de **devoir lire sur votre Compte-rendu rapide** (pour le moins toujours succinct et orienté) que vous imposez à tous les agents **sur votre site @lti43, que NOUS** représentants des personnels de la **CGT FIP 43** avons participé activement de près ou de loin à la mise en place de cette fusion en local.

Vous ne pourrez pas y écrire que, suite à une réunion paritaire avec les représentants des personnels, suivi d'un vote symbolique pour un simple avis, la nouvelle **Direction Départementale des FInances Publiques de la Haute-Loire** est née.

Non, a minima vous devrez y écrire que **les représentants des personnels de la CGT FIP 43 n'ont pas voulu participé à cette comédie de dialogue social.**

Peut être d'ailleurs d'autres représentants des personnels, qui jusqu'à présent affichent la même position, prendront logiquement la même décision.....

Alors vos agents pourraient avoir le plaisir de lire **qu'unilatéralement l'administration a imposé cette nouvelle direction unique** et nul doute qu'ils seraient fiers dans leur très grande majorité de cette position très claire de leurs représentants.

